

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2023/15

## Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 29

Suppléants votants : 01

Procurations : 05

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

**L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes,**

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Salle des Fêtes de Flavignac, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 29 mars 2023

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (Procuration de Mme LACOTE Bernadette), Mmes JACQUEMENT Eliane, MM.RICHIGNAC Guillaume, BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M.BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, MM. CAILLOT Alain (Procuration de M.BONNAT Christian), DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. DEVARISSIAS Philippe, GOUDIER Jean-Louis, Mmes LACOURARIE Bernadette, BELAIR Florence (Procuration de M.GARNICHE Roland), MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie, ESCOUBEYROU Pascal, GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie, M. CARPE Jean-Christophe, Mme LANTERNAT Floriane, MM. LE GOFF Jean, JAVERLIAT Louis, BARRY Jacques, MARCELLAUD Didier (Procuration de Mme CHEYRONNAUD Céline), DARGENTOLLE Georges (Procuration de Mme HILAIRE GENIN Karine), DELOMENIE Bernard, CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie et M.DOGNON Jean-Bernard.

Délégués s'étant présentés ou retirés avant la fin de la séance ou en cours de séance : M. CARPE Jean-Christophe et Mme JACQUEMENT Eliane.

EXCUSES : MM. BONNAT Christian, CHAMINADE Gérard, Mme LACOTE Bernadette, MM. GARNICHE Roland, Mmes CHEYRONNAUD Céline et HILAIRE GENIN Karine.

SECRETAIRE : M. CAILLOT Alain

## **Objet : Vote des différents taux pour 2023**

### **Exposé :**

Le Président expose au Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de voter les différents taux d'imposition des taxes directes locales.

Le Président fait les propositions suivantes :

TAXES DIRECTES LOCALES	PROPOSITIONS DE TAUX	TAUX VOTES
Taxe d'Habitation résidences secondaires	9,56 %	9,56 %
Taxe Foncière (bâti)	1,09 %	1,09 %
Taxe Foncière (non bâti)	10,04 %	10,04 %
Cotisation Foncière des Entreprises	26,20 %	26,20 %

### **Délibération :**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **décide** de fixer les taux des Taxes Directes Locales comme mentionnés dans le tableau ci-dessus,
- **indique** que le taux actuel mis en réserve avant la présente délibération était de 0 % et que la fraction de taux capitalisable en 2023 est de 0,61 %. Cette part capitalisable, soit 0,61 %, est mise en réserve.

Accusé de réception en préfecture  
087-200070506-20230405-2023-15-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2023  
Date de réception préfecture : 17/04/2023

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 06 avril 2023.

Le Président,  
Emmanuel DEXET



Accusé de réception en préfecture  
087-200070506-20230405-2023-15-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2023  
Date de réception préfecture : 17/04/2023